



Lettre d'informations semestrielle

Juillet 2021 - N°12

SOMMAIRE

Editorial

Le mot du Président

Page 2 - 4 :

Passage aux munitions sans plomb

Page 5 :

Equilibre Forêt-Gibier

Page 6 :

Indice Nocturne grands cervidés

Page 7 - 8 :

Evolution du Brevet Grand Gibier

Page 9 - 11 :

L'ADCGG-53

Page 12 :

Consignes sanitaires

Siège social ADCGG-53:

3, Impasse des hortensias -53 000 LAVAL

Site internet : www.ancqg.org/ad53

Editorial,

Chers amis chasseurs,

Depuis plus d'un an déjà, la situation sanitaire perturbe nos activités, nos modes de vie, nos façons de travailler, de consommer et de chasser...

Sans vouloir verser dans la prédiction, certaines habitudes prises lors de la dernière saison de chasse vont sans doute perdurer et entraîner l'émergence de nouvelles pratiques, au sein de nos territoires. Outre le côté convivial autour du fameux repas de fin ou début de journée de chasse qui risque parfois de ne pas reprendre, les modes de chasse risquent également d'évoluer vers plus d'individualisme. La chasse à l'approche ou à l'affût tend à se développer partout en France et satisfaire davantage la jeune population de chasseurs que les battues traditionnelles devenues battues de régulation du grand gibier, le temps de la pandémie. Même dans notre région de l'Ouest, et la Mayenne n'y échappe pas, où la chasse aux chiens courants est pourtant véritablement ancrée, commencent à pointer les vertus de la poussée silencieuse (drucken) et l'efficacité de l'affût face aux populations de grands animaux qui ne cessent d'augmenter. Si nous rajoutons à cela que ce dernier mode de chasse semble moins controversé que la chasse aux chiens courants, nous finirons sous l'influence des adeptes et avec le temps par abandonner certaines de nos vieilles traditions. Soyons dans ces conditions encore une fois exemplaire. Nous devons porter haut et fort la légitimité de la chasse, et considérer cette évolution à sa juste valeur pour savoir nous y adapter. Il en va de la transmission de notre passion auprès des jeunes générations, alors préparons nous...

Je vous souhaite chers amis une très bonne ouverture de saison, qu'elle puisse vous satisfaire dans son ensemble et vous apporter la joie de pouvoir vivre votre passion sans trop de contraintes.

Didier Leblanc – Président ADCGG-53

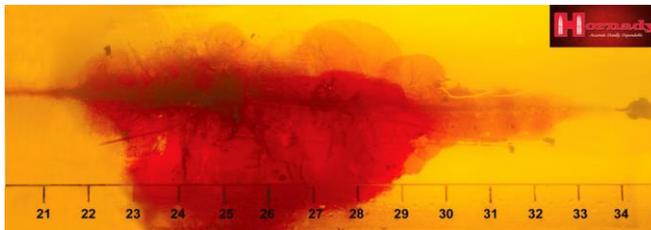
Passage aux munitions sans plomb

Pourquoi interdire le plomb ?

Sa dispersion dans la nature crée une pollution des sols et des milieux en zones humides, forêts ou stands de tir. Sa toxicité provoque par ingestion directe ou indirecte le **saturnisme** qui provoque des toxicités chroniques telles que syndrome abdominal, neuropathies périphériques, encéphalopathies, retard important du cerveau et perte de Q.I. Chez l'homme le seuil maximum autorisé aujourd'hui est de 50µg par litre de sang (il était de 400µg en 1976) mais des effets peuvent apparaître chez les très jeunes enfants à des taux encore inférieurs. Chez les animaux, nous constatons un affaiblissement entraînant un taux de mortalité anormal.

Toxicité pour l'Homme

On ne trouve pas d'études qui montrent une contamination importante liée à la consommation du petit gibier. En effet, compte tenu des faibles vitesses d'impact des grenailles de plomb, la diffusion dans la venaison est faible mais les choses sont différentes pour les balles de munitions métalliques :



Tout au long de son parcours dans le corps de l'animal, le projectile diffuse des fragments de plomb. Les mesures effectuées montrent que la venaison contient un taux de plomb relativement important qui peut être absorbé. Dans son rapport de 2017/18, l'ANSES, en attendant des études plus précises, recommande de limiter sa consommation de gibier sauvage à 3 fois par an et la déconseille pour les enfants et les femmes en âge de procréer.

Toxicité pour la faune sauvage

Le saturnisme du gibier d'eau est lié à la présence de grains de plomb qui sont absorbés dans le gésier des canards à la place des cailloux.



Gypaètes Barbus / Vautours et rapaces

Le saturnisme qui touche les vautours, tels le Gypaète Barbu ou le Condor de Californie, qui sont consommateurs de carcasses de grands gibiers tués avec des balles au plomb, est maintenant prouvé de façon certaine. Le développement de leur population en est affecté. Le cas des rapaces qui consomment des petits gibiers tirés avec de la grenaille de plomb (blessés non ramassés) est à l'étude.

Evolution des mentalités

Par défiance vis à vis du gibier, les marchands de gibier britanniques cesseront d'acheter du gibier (petit et grand) tué avec des munitions au plomb à partir du 1er juillet 2022. Certains collecteurs appliquent même cette mesure dès cette année. Par ailleurs, l'usage des munitions sans plomb est déjà obligatoire dans les forêts publiques en Allemagne depuis plus de 5 ans. La DGAL poursuit également de son côté la mise au point de pratiques et normes de qualité plus contraignantes. Nous sommes donc indéniablement face à un **risque considérable de dévalorisation de l'image de la chasse, en cas de perte de confiance sur la viande de petit et grand gibier.**

Passage aux munitions sans plomb

Evolution de la Réglementation

Actuellement, depuis 2006, le tir de cartouches à grenaille de plomb à proximité d'une zone humide est interdit dans un rayon de 30 mètres (à moins qu'il ne s'effectue pas vers la nappe d'eau) et sur le DPM (Domaine Public Maritime). Un règlement européen adopté début 2021 prévoit qu'à partir du **15 février 2023, la possession et le tir** de cartouches à grenaille de plomb seront interdits dans un rayon de 100 mètres de tout point d'eau ou zone inondable, ainsi que sur le DPM. Par ailleurs, sauf à pouvoir récupérer l'intégralité de la grenaille tirée, les terrains de Ball-Trap seront également interdits d'usage du plomb. A date, le tir à balle n'est pas encore concerné, mais l'ECHA (Agence Européenne de Produits Chimiques) prépare actuellement une interdiction totale du plomb, en Europe. Les consultations, qui font partie du processus d'interdiction, sont déjà lancées. De source officielle, cette mesure prendrait effet dans sa globalité en 2026, mais pour les balles d'un diamètre supérieur à 5,6mm, elle pourrait être anticipée dans un délai de 18 mois. Les munitions pour les forces de l'ordre ne semblent pas concernées.

Quels enjeux pour les chasseurs de grand gibier...

- Préserver la santé humaine malgré les possibles excès du principe de précaution.
- Contribuer à une meilleure conservation de la nature, en préservant des espèces en danger.
- Préserver la qualité de la venaison en participant au développement d'une filière Gibier de France garantie sans plomb.
- Devoir éventuellement investir dans une arme apte aux munitions sans plomb.
- S'adapter aux balles sans plomb déjà disponibles sur le marché.
- Maintenir une bonne efficacité globale de tir.



Un cahier des charges technique...

Un tel changement ne peut pas se faire sans devoir prendre en considération l'efficacité des balles, et cela quel que soit le calibre, le gibier chassé (qu'il soit renard ou cerf) et la distance du tir...

La conservation de la vitesse est liée à la densité de section du projectile. Or la densité du plomb est 26% plus élevée que celle du cuivre et 54% plus élevée que celle de l'étain. Donc pour avoir le même poids, les balles sans plomb doivent être plus longues que les balles en plomb.

Cependant, la longueur du projectile ne peut pas toujours être augmentée dans une telle proportion, d'où un certain risque de voir disparaître les projectiles les plus lourds dans la gamme des fabricants et donc avec eux, ceux qui conservent le mieux leur vitesse.

Toutefois, les projectiles sans plomb étant plus légers mais plus rapides à la sortie du canon, cela doit permettre de conserver une énergie au moins équivalente à celle des projectiles plomb ($E = \frac{1}{2}MV^2$).

Par ailleurs, la ductilité du cuivre ou de l'étain étant plus faible que celle du plomb, l'expansion du projectile doit aussi permettre la libération de l'énergie qui est à l'origine de la formation de la cavité vulnérante tout en assurant également sa sortie pour laisser des indices de blessure.

Enfin, la quantité de mouvement ($Q_m = M_{balle} \times V_{balle}$) étant la poussée qui s'exerce sur l'animal à l'impact en le mettant à terre, s'en voit modifiée et ne doit pas pour autant augmenter les distances de fuite.

Le comportement à l'impact de ces nouveaux projectiles doit donc être examiné avec attention. Ils doivent conserver une expansion contrôlée en toutes circonstances garantissant l'efficacité optimale.

Passage aux munitions sans plomb

Les essais sur le terrain...

En Allemagne: 2 études contradictoires réalisées sur plusieurs milliers de tirs.

Balles DEVA: Performances équivalentes aux munitions contenant du plomb, distances de fuite équivalentes, satisfaction des chasseurs identique.

Balles GPH: sur 602 chasseurs, 35% ont jugé un manque d'efficacité, 22% ont eu des problèmes techniques, 43% ont terminé le test. Ils constatent des distances de fuite augmentées (26m à 76m). Efficacité plus faible à distances importantes.

En France: pas encore d'études complètes à ce jour.

Quel matériau pour remplacer le plomb?

Substituts déjà commercialisés: Tungstène / Bismuth / Cuivre / Acier / Etain / Zinc / Laiton



<u>Matériau</u>	<u>Densité (kg/dm3)</u>
Platine :	21,4
Tungstène :	19,3
Or :	19,3
Plomb :	11,3
Argent :	10,5
Bismuth :	9,8
Cuivre :	8,9
Fer :	7,8
Etain :	7,3
Zinc :	7,1
Aluminium :	2,7



Un projet d'envergure...

La charte de l'ANCGG prévoit expressément d'utiliser à bon escient les armes et les munitions les plus adéquates...

Fidèle à sa vocation et désirant encore renforcer son image de compétence, elle souhaite aider ses membres dans leurs choix. Elle vient pour cela de lancer avec l'appui de ses Associations Départementales et ses 9000 adhérents une grande étude sur l'efficacité des munitions sans plomb.

Un questionnaire développé en s'appuyant sur des fiches de tir adaptées sera disponible dans les prochaines semaines sur Internet (lien provisoire en bas de page).

Il reprend les éléments importants qui permettront de juger l'efficacité des munitions :

- Arme, visée, calibre, munition...
- Mode de chasse, animal...
- Distance de tir, réaction, distance de fuite...
- Point d'entrée, de sortie...

Ces renseignements collectés sur une fiche de tir électronique permettront une compilation et une interprétation rapide.

L'ANCGG prévoit en publier les résultats rapidement et établir un guide de recommandation destiné à tout chasseur désireux de parfaire ses connaissances.

Conclusion

Epousez vos stocks de munitions à plomb notamment en entraînement au sanglier courant ou tir à la cible.

Passez au sans plomb de manière anticipée sans attendre l'obligation.

Participez au projet d'envergure et contribuez à l'amélioration de nos connaissances sur les munitions sans plomb.

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdHeL1FbhZmNnoK_TsuilERpaD--qaSfJgNuw/viewform?usp=sf_link

Equilibre Forêt-Gibier

Un guide pratique pour l'équilibre forêt-gibier...

Les interactions forêt-gibier sont complexes et évolutives. La passion l'emporte souvent dans les débats entre forestiers et chasseurs, et si ces débats peuvent être passionnants, ils cèdent encore trop souvent au manque d'objectivité des uns ou des autres.

Sur l'initiative du CETEF (Centre d'Etudes Techniques Forestières de la Mayenne), une réunion de sensibilisation et d'informations s'est tenue le 11 Juin dernier en Mayenne, au cours de laquelle Pierre Brossier, ingénieur environnement au CRPF de Bretagne ayant collaboré à l'édition de ce guide, a exposé les enjeux économiques de la filière bois, face à l'évolution des populations de grands cervidés.

La Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor, sous l'impulsion de son président l'a très rapidement compris et initié dès 2011 la signature par l'ensemble des partenaires cynégétiques du département, d'un protocole d'accord de gestion et de suivi de l'espèce cerf dans les Côtes d'Armor.

Elle a mandaté Jacky Pallu, membre de la CDCFS et de l'ADCGG-22 pour réfléchir à l'élaboration d'une formation qui permettrait aux chasseurs de mieux appréhender les enjeux sylvicoles et de dialoguer avec les forestiers. Après multiples consultations et recueil de données à l'échelon départemental, régional et national, ce travail a abouti à un 1er programme de formation en Mars 2015 dans le Morbihan. En 2016, quatre autres formations co-organisées par la FDC-22, le CRPF, l'ADCGG-22 et le soutien du Conseil départemental ont permis de former 150 personnes, chasseurs et forestiers, permettant ainsi un échange constructif entre eux en s'appuyant sur une fiche d'inventaire simplifié des dégâts forestiers.

Les étapes suivantes ont été la réalisation d'un guide pratique, fruit de trois années de réflexion et d'expériences entre partenaires ayant abouti à une démarche adaptative pour établir ou ré-établir si besoin un équilibre forêt-gibier basé sur trois axes essentiels. Ils engagent tout autant les instances administratives et fédérales que les propriétaires forestiers et les chasseurs.

Facteurs clés de réussite

- ❖ Réalisation d'un état des lieux sur les pratiques des instances administratives et fédérales, des chasseurs et des forestiers.
- ❖ Elaboration d'un diagnostic partagé et accepté par l'ensemble des parties
- ❖ La fixation d'objectifs débouchant sur des actions à entreprendre sans délais

La démarche à suivre...

Suite à une alerte sur dégâts, quelle que soit sa forme et à qui elle a été transmise, il est **essentiel de nommer en 1^{er} lieu une personne, neutre capable de s'entourer de personnes qualifiées et de revêtir un rôle médiateur pour animer des réunions**, après avoir recueilli des données objectives et les avoir mises en forme, pour les présenter à l'ensemble des parties prenantes.

Les informations à recueillir sont d'ordres multiples. Concernant les dégâts, un inventaire rigoureux ou avant-coureur de ceux-ci doit être effectué en recueillant les données sylvicoles du propriétaire, (modes de régénération, essences implantées) ainsi que ses objectifs de rentabilité et de gestion.

Pour la partie administrative, il convient d'analyser la cohérence des unités de gestion et de population, l'utilisation des données de gestion de cervidés, les modes de fixation des objectifs de gestion, l'adaptation des plans de chasse aux objectifs et le contrôle quantitatif et qualitatif des réalisations.

Pour les données cynégétiques, il convient de faire l'historique des plans de chasse, d'analyser les indicateurs de Changement Ecologiques (ICE), le rétro calcul des cohortes et l'organisation pratique des chasses et autres informations utiles.

Le tout sans éluder les sujets qui fâchent...

Indice Nocturne de présence

Un indicateur biologique pour évaluer les populations de grands cervidés

Début Mars 2021, en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs, l'ADCGG-53 a initié et réalisé pour la 1^{ère} fois en Mayenne un Indice Nocturne (IN) ayant pour objectif d'établir de façon objective et scientifique un suivi des populations de grands cervidés, dans notre département.

Contribuant au subtil équilibre entre maintien des espèces de cervidés et renouvellement de la forêt, il s'établit à l'issue d'un circuit préétabli d'une trentaine de kilomètres parcouru 3 à 4 fois sur une semaine, de nuit et sur voie publique, ou avec autorisation préalable d'un propriétaire pour rentrer sur son territoire. Pour cette année de mise en place, nous nous sommes limités à un secteur, mais notre ambition est bien entendu de l'étendre à d'autres massifs forestiers représentatifs de la Mayenne, pour les années à venir. Pour une gestion qualitative, nous comptons et enregistrons à chaque sortie le nombre d'animaux vus, en prenant le temps d'identifier jeunes, mâles et femelles.

A titre d'information, nous avons identifié 65 grands cervidés le même soir, et beaucoup moins les autres, à cause d'une météorologie défavorable...

Un indice important contribuant à l'anticipation des dégâts...

Assurer nos besoins issus de la forêt, notamment en bois, tout en garantissant la pérennité de celle-ci permet d'assurer les besoins de toutes les générations. Mais face à l'accroissement durable des populations de grands animaux, la forêt peut parfois connaître un développement aléatoire avec d'infinies interactions entre espèces et habitats. Les grands cervidés, friands des bourgeons et jeunes plantations, peuvent également réaliser de nombreux frottis, source de fragilisation. Un suivi des populations s'avère donc de plus en plus indispensable pour assurer un équilibre sylvico-cynégétique acceptable pour les forestiers et les chasseurs.

Aussi, afin de mesurer le niveau de population et

pression exercée, de nombreux protocoles d'inventaire ont été développés et éprouvés ces dernières années, notamment par l'IRSTEA (Institut de recherche en sciences et technologie pour l'environnement et l'agriculture), mais aussi grâce à un partenariat entre le CNPF et l'ANCGG permettant une évaluation objective des dégâts débouchant sur un traitement préventif ou curatif de la situation rencontrée. Pour plus d'information, aller sur la plateforme Internet, en tapant : <https://equilibre-foret-gibier.fr> ou s'adresser à Didier Leblanc - tél : 07 78 12 06 71

Un indice permettant de définir objectivement le niveau des prélèvements d'animaux à effectuer

Sur la base de ce suivi, grâce à une meilleure connaissance des sexes et de l'âge des animaux, nous contribuons en couplant nos données avec les autres critères d'attribution tels que surface de territoires et dégâts constatés, à un meilleur maintien du point d'équilibre entre faune sauvage et intérêts sylvicoles. Là, est notre humble ambition pour perdurer dans une démarche de progrès constante auprès de la Fédération des chasseurs devenue aujourd'hui responsable des plans de chasse.



Le Brevet Grand Gibier évolue

Le brevet Grand Gibier fête ses 30 années d'existence en 2021, signe s'il en est de sa pertinence et de la perspicacité de ses créateurs. Plus personne ne doute aujourd'hui de sa contribution aux valeurs d'une chasse responsable et respectueuse de son environnement.

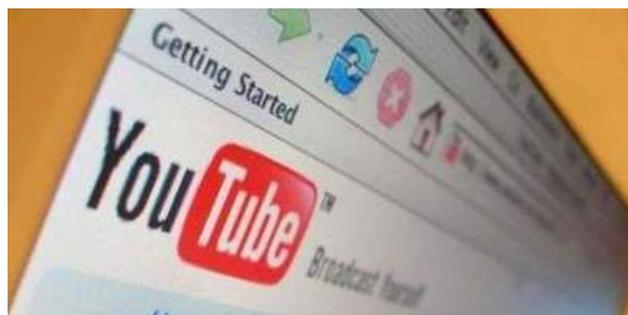
Comme tout outil de formation existant depuis de nombreuses années, certaines évolutions devaient y être apportées pour s'adapter aux techniques modernes d'enseignement. Le confinement instauré pour lutter contre la propagation de la Covid-19, a été un véritable élément déclencheur auprès de l'ANCGG pour initier de nombreuses actions synonymes de modernité et améliorations continues. Une refonte des supports existant et de nouveaux outils ont donc été mis à disposition des AD désireuses de maintenir cette formation à leur calendrier d'activités, malgré les nombreuses difficultés d'organisation liées à la crise sanitaire.

Mise à jour des modules

La mise à jour de la totalité des modules de formation est maintenant réalisée. Une présentation plus claire avec beaucoup moins d'animations de transitions et une iconographie améliorée sous format PDF, les rendent beaucoup plus fluides en vidéo-projection.

Un nouveau module « Gestion »

Principale raison d'être de l'ANCGG, les principaux concepts de gestion sont dorénavant traités dans ce module à part entière qui reprend entre autre les notions de plan de chasse qui étaient jusqu'à présent abordés dans le module législation.



Un nouveau manuel de révision

Une nouvelle édition avec une mise en page plus élaborée a été réalisée pour la plupart des modules.

Reprenant les éléments essentiels de la formation, il permet d'entretenir dans le temps ses acquisitions de connaissance par une simple et rapide lecture des sujets abordés lors du cursus de formation.

La création de visio-conférences

Outil permettant de réunir les candidats au brevet à date et heure préfixées, il a pour principal avantage d'éviter des déplacements ou palier aux jauges sanitaires de réunion. Il combine projection du module, visualisation du formateur et des candidats et présente ainsi l'avantage de permettre le dialogue entre candidats et/ou animateur. Il nécessite toutefois un peu d'aisance du formateur dans l'utilisation d'un tel outil de communication.



Liens youtube...

Véritable outil palliatif aux visio-conférence ou réunions en « présentiel » pour les candidats n'ayant pas pu assister, les modules vocalisés et développés sur youtube offrent la possibilité d'apprendre ou réviser les sujets, où que vous soyez et quand vous le souhaitez. Très faciles à télécharger sur son PC ou sur son téléphone, ils sont déjà devenus indispensables au cursus de formation.

Ils ne permettent toutefois pas d'échanges interactifs entre candidats ou formateur. Leur vocation n'est donc pas de se substituer aux réunions en présentiel, mais ils peuvent toutefois pallier à un manque de formateur dans certaines AD. Les liens sont temporaires et sous contrôle des responsables de formation.

Le Brevet Grand Gibier évolue

Quizz de révision...

Pour commencer les réunions physiques ou les visio-conférences, l'ANCGG a également développé une série de mini-quizz de révision pour chaque module. Cela permet de revenir rapidement et de manière ludique aux thèmes évoqués pendant les séances précédentes. Il s'agit de questions récurrentes lors de l'examen.

Sur le site internet de l'ANCGG, les questions ambiguës du quizz du Brevet Grand Gibier ont aussi été revues ou supprimées.

Examen...

L'ensemble des questions a été revu pour se mettre en concordance avec les nouveaux modules et manuel de révision. Après analyse statistique des dernières années, un groupe de travail a également modifié et reformulé les questions d'examen qui présentaient un taux d'échec important.

La qualité des photos a également été nettement améliorée pour mettre en condition de réussite les candidats.

L'ANCGG a enfin mis en forme un stage de perfectionnement au tir susceptible d'améliorer les performances des candidats à l'épreuve de tir.

Promotion 2021 en Mayenne

La session 2021 vient de se terminer, en Mayenne. Trois nouveaux brevetés s'ajoutent aux 123 déjà diplômés. Félicitations à Laurent Mézerette, Dylan Bescher et Anaïs Belhafaff pour leur brillante réussite et tous nos remerciements aux responsables et formateurs bienveillants.

Inscription possible dès maintenant pour la session 2022 qui démarrera courant février prochain.

Tél. Raphael Santoro : 06 62 17 28 35

Le brevet Grand Gibier, formation s'adressant à toute personne désireuse d'améliorer ses connaissances cynégétiques n'a aucun caractère obligatoire pour chasser. Il se veut une démarche purement personnelle visant à encourager de bonnes pratiques en action de chasse et dans le respect de l'animal recherché. Il s'adresse à toute personne en capacité de tenir une arme quel que soit son âge.

Les nouveaux outils développés le rendant version possible entièrement numérique sont assurément gage de pérennité et recrutement auprès des jeunes ou personnes craignant manquer de disponibilité pour pouvoir assister à toutes les séances de formation. Sans passer l'épreuve pratique de tir, il s'adresse également à toute personne passionnée par l'écologie et/ou l'éthologie de la faune sauvage. D'une durée moyenne de trois mois, à raison d'une séance de formation par semaine, il est devenu en 30 années véritable référence nationale.



ADCGG-53 et vous...

Assemblée Générale

Espérant que la situation sanitaire puisse enfin nous permettre de renouer avec les traditions, nous vous invitons à participer à notre Assemblée Générale qui se tiendra le **11 Septembre 2021 à la Vigneule**, siège de la Fédération des Chasseurs de la Mayenne.

L'Ordre du jour vous sera adressé très prochainement par mail ou par courrier.

Nécrologie

Victime d'une rupture d'anévrisme, Victor Antunes nous a quitté brutalement le 17 janvier dernier. Ardent défenseur d'une chasse respectueuse et respectable Il était administrateur de l'ADCGG-53 depuis 2018 et très apprécié pour son savoir-être et sa gentillesse. Il manque cruellement à toute l'équipe. Que sa famille soit assurée, que nous en gardons un très très bon souvenir.



Sanglier courant

Venez découvrir le nouveau système vidéo permettant de vérifier et enregistrer vos tirs sans avoir à vous déplacer. Ouvert tout l'été, il vous permettra sur rendez-vous de vous entraîner et vérifier le bon réglage de vos armes et optiques de visée, pour vos tirs d'été ou l'ouverture générale.

Tél : 07 69 90 56 51

UDUCR

Nouveau en Mayenne...

L'**UDUCR** (Union Départementale pour l'Utilisation de Chien de Rouge) vient de se créer.

Avec l'aide de Frédéric Bernard, membre national de l'UNUCR et la volonté des conducteurs mayennais de chien de rouge pour la recherche du gibier blessé, soutenue par la FDC, l'ADCGG-53 et l'ACAM, l'**UDUCR** est née le 9 Juillet 2021. Affiliée à l'Association nationale (UNUCR) et assurés du dévouement de ses membres, nous lui souhaitons la bienvenue dans notre beau département mayennais. Nous vous invitons d'ors et déjà à la contacter pour retrouver votre animal blessé en action de chasse. Ses services sont entièrement gratuits.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter : Hervé Moulinet (Président) – Tél : 06 86 49 19 94

Partenariat Décathlon

Suite à une décision nationale de Décathlon ayant pour objectif de se désengager des partenariats existant entre ses magasins et certaines associations comme l'ADCGG-53, nous regrettons de devoir vous annoncer que Décathlon a dénoncé le contrat de partenariat que nous avons ensemble.

Il prendra fin le 1^{er} Octobre 2021. Nous vous invitons en conséquence à effectuer vos achats avant cette date, si vous souhaitez bénéficier de la remise actuelle. En cas de difficultés, ne pas hésiter à nous en faire part. Désolés pour cette décision indépendante de notre volonté, nous allons rechercher un nouveau partenaire, et vous tiendrons bien entendu informés dès que possible.

Contacts utiles

ADCGG-53 : 07 78 12 06 71

FDC-53 : 02 43 53 09 32

OFB : 02 43 02 97 70

UDUCR :

- Hervé Moulinet - tél : 06 86 49 19 94
- Benoît Dutertre - tél: 06 79 91 90 58
- Eric Praizelin - tél : 06 04 19 82 64
- Vincent Tournet - tél: 06 78 94 25 11

COTATEURS:

- Olivier Landelle - tél: 06 27 02 55 77
- François Gérard - tél: 06 11 97 04 40

Coin cuisine et littérature

Daube de sanglier à la bière pour 6 personnes...



Préparation : Préparation 45 min – Cuisson 3 h 15 min – Repos 12 h

Ingrédients :

- 1 à 1.5 kg de sanglier (coupé en morceaux)
- 3 à 4 oignons coupés en morceaux
- 4 à 6 carottes
- 2 clous de girofle
- 1 l et 1/2 de bière de caractère
- 1 bouquet garni
- muscade selon vos goûts
- huile d'olive, sel, poivre

Cuisson :

1. Emincez 2 carottes.
2. Faites mariner dans un plat, les morceaux de sanglier avec 2 oignons, les clous de girofle, les 2 carottes émincées, du sel, du poivre, le bouquet garni, et arrosez le tout de bière. Laissez reposer 12 heures minimum.
3. Egouttez les morceaux
4. Faites fondre le reste d'oignons et le reste de carottes dans un plat avec un peu d'huile d'olive, sans les faire dorer, ajoutez les morceaux de sanglier et faites-les dorer à feu doux.
5. Passez la marinade et ajoutez au plat les ingrédients de cette marinade sauf le liquide. Eventuellement, mettez un peu de noix de muscade.
6. Faites chauffer sans bouillir la marinade et ajoutez-la au plat.
7. Laissez mijoter 3 heures. Salez et poivrez selon votre goût.
8. Servez avec des navets confits et des pommes de terre vapeur.

Littérature

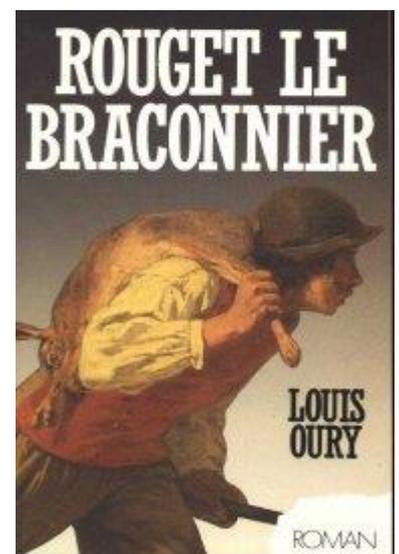
Que ce soit sous forme de livre écrit par Louis Oury, ou pièce de théâtre...

Découvrez le drame authentique de Louis Rouget, journalier agricole analphabète qui, un jour en tuant un lapin pour nourrir sa famille, allait provoquer sans jamais le savoir, des événements qui firent trembler le Second Empire. L'histoire de Rouget le braconnier, insaisissable hors-la-loi qui se joue des gendarmes et des soldats, est restituée dans toute son ampleur à partir de documents d'archives, dont certains soustraits à la curiosité publique pendant plus d'un siècle, sont publiés en annexe de ce roman.

Vivez à-travers les landes et forêts, amour, trahison, vengeance, conspiration, espionnage, révolte, évasions, un véritable suspense dans cette grande fresque qui donne lieu depuis 1971 à une pièce de théâtre extraordinaire mise en scène par Jules Davy et jouée tous les ans près de chez nous, à Daumeray dans le Maine et Loire. Cette histoire rocambolesque, d'une durée de 4h30 sans temps mort ne laisse pas le temps aux spectateurs de s'ennuyer.

On ne rit pas tout le temps, on ne pleure pas tout le temps... Mais énormément d'émotions s'en dégagent...

Contact pour connaître les dates de reprise : 02 43 92 60 49 - alicia.bodin@orange.fr



Coin boutique ADCGG

Identifier parfaitement l'espèce, le sexe ou la classe d'âge d'un grand gibier aperçu furtivement ou lancé au galop n'est pas chose facile. C'est pourtant un exercice indispensable pour pratiquer une chasse respectueuse et sûre.

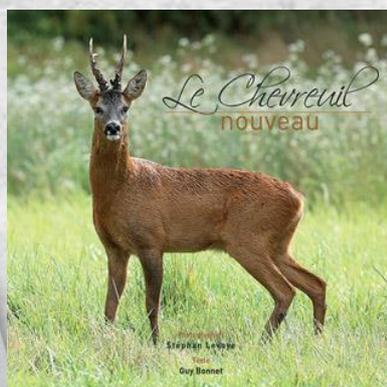
A travers une multitude de scènes fugaces doublées ensuite d'arrêts sur images, de ralentis ou de surimpressions, Dominique Avron de Seasons et l'ANCGG (Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier) apportent toutes les clés pour déterminer le sexe et la classe d'âges des grands ongulés de plaine, cerfs, sangliers, chevreuils, dans des conditions de chasse en battue. Ces nombreuses séquences permettent au chasseur de mieux observer les animaux, de hiérarchiser les critères comme la corpulence, l'attitude, le comportement ou les signes distinctifs au sein de chaque espèce. Elles mettent ainsi en évidence de nombreux indices pas toujours connus pour déterminer le sexe d'un sanglier au saut du layon. Ce film est le résultat de nombreuses années passées par Dominique Avron, caméra sur l'épaule à filmer le grand en forêt.

Ces images sont commentées par des spécialistes de l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier. Elles sont un reflet de l'enseignement apporté par le Brevet Grand Gibier que l'ANCGG organise chaque année dans les différents départements de France.

DVD réalisé en collaboration avec la chaîne Seasons, en vente à l'ADCGG-53. **Commande auprès de :**

Catherine Taburet : 06 29 61 98 34

Tarif : 20€



Livre Le Chevreuil de Stephan Levoye : 49 €

Jalons d'identification angle de 30° : 5€ les 4 ou 1€ l'unité à partir de 40 jalons.

Gobelets rigides ADCGG-53 : 15€ la vingtaine.

Egalement en vente à l'ADCGG-53 : Tous les articles de la boutique de Grande Faune

Commande auprès de : Catherine Taburet : 06 29 61 98 34

Soyons chasseurs responsables

LES CHASSEURS RESPONSABLES



Se laver très régulièrement les mains



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



SI VOUS ÊTES MALADE (hors COVID)
Porter un masque chirurgical jetable
En cas de fièvre, rester chez vous !



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

AVANT LA CHASSE,



Diffusion des consignes spécifiques Covid-19 et de chasse par voie électronique pour limiter les temps de groupe

Privilégier les actions de chasse individuelles (affût-approche, billebaude, chasse à la botte...) lorsqu'elles sont possibles.



À LA CHASSE,

Mettre à disposition du gel hydro-alcoolique
Désinfecter votre rendez-vous de chasse avant et après votre journée.



Limiter au maximum les temps de partage (repas, etc.) sinon respecter les consignes ministérielles spécifiques à la restauration.



Au rond de battue, lieu ouvert et aéré
Privilégier les groupes de 10 personnes maximum
Respecter une distance de 1 m entre chaque personne
«jauge» de 4m² par personne dans un lieu fermé.



Privilégier de faire l'appel des chasseurs présents à haute voix, en cas de signature du registre, chacun son stylo.



Ne pas échanger votre matériel
Désinfecter après usage.



Les déplacements se font, une seule personne par véhicule
En cas de transport «collectif»
Port du masque obligatoire.

À la salle de découpe, respecter les distanciations.



Transport de la venaison :
Sacs à usage unique ou sac personnel.

